

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Convocations adressées le 19 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

- Coupes de bois 2018
- Accessibilité des bâtiments publics
- Véhicule de service
- Achat d'une serre
- Infos et questions diverses

L'an deux mil dix-sept et le mardi vingt-six septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;
Mrs Francis BLOT, Guy DAUVISSAT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Francis GERBEAU

Absents excusés :

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



COUPES DE BOIS 2018 :

Visa Préfecture le :

Le garde ONF expose au Conseil Municipal les projets pour l'année 2018 :

- Parcelles : 16 – 17 – 18 : sont reportées pour 2019, coupes trop jeunes
- Parcelles : 35 – 2 : travaux d'entretien et pour affouage
- Ventes bois : Parcelles 3, 5, 15, 26, 27, 29,31 et 36 (600 m³) = 93 105.- €

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Visa Préfecture le :

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'établir l'agenda d'accessibilité. Le Maire propose d'étaler les travaux sur 3 ans (2018, 2019, 2020) à savoir : la mairie, église, salle des fêtes, aire de jeux et le cimetière pour un coût annuel de 10 000.- € environs. Les travaux à effectuer principalement sont l'accès aux entrées des bâtiments, les cheminements et les places de stationnement pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Le Conseil Municipal accepte l'agenda.

VEHICULE DE SERVICE

Visa Préfecture le :

Pour 2018, le Maire propose au Conseil Municipal le changement du véhicule de service (nouvelles normes du contrôle technique). Le Conseil Municipal approuve la proposition et charge le Maire de faire des recherches de véhicules en utilitaire.

ACHAT D'UNE SERRE

Visa Préfecture le :

Le Maire souhaite que la Commune investisse dans une serre qui sera entreposée à la Mairie. Elle servira notamment pour le fleurissement de la Commune de façon autonome. Le coût de la serre est d'environ 700.- € HT.

Le Conseil Municipal accepte la proposition (1 contre, 1 abstention et 9 pour).

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- ** Contrat M. Jean-Jacques FEYDEAU**: Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de M. FEYDEAU est un contrat aidé sauf que le gouvernement a décidé de le supprimer. Le Conseil Municipal se doit de se prononcer sur le renouvellement du contrat en CDD ou non. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat de M. FEYDEAU.
- ** Secrétaire de mairie** : Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été proposé de renouveler le contrat de Mme Floriane HASSAN. Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat.
- ** Cimetière** : Le Maire présente au Conseil Municipal le planning de gestion d'ouverture et de fermeture du cimetière pour les week-ends à effectuer par les agents techniques ainsi que tous les Conseillers Municipaux.
- ** Etude du Bassin Alimentation du Captage (BAC)** : Le Maire informe aux Conseillers que lors de la 1^{ère} campagne de mesure de reliquat n'était pas conforme et qu'il est nécessaire de refaire ces mesures soit 13 reliquats en sortie et entrée hiver. Le laboratoire GALYS présente un devis d'un montant de 780.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis et charge le Maire de faire une demande de subvention à hauteur de 80 % à l'Agence de l'Eau.
- ** Décision Modificative du Budget Eau 2017** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget eau afin de terminer l'amortissement de certains travaux sur le réseau. Le Conseil Municipal décide de modifier le budget eau en Fonctionnement et en Investissement en ajoutant la somme de 500.- € en dépenses et en recettes.
- ** Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche** :
- **Modification des statuts** : Le Conseil Communautaire demande aux Conseillers Municipaux d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche concernant le périmètre d'intervention de la communauté de communes et également sur les compétences.
 - **Adhésion au Syndicat D'Etude de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART)** : Le Conseil Communautaire demande aux Communes d'approuver l'adhésion au syndicat DEPART pour notamment la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale : document d'urbanisme mettant en cohérence un périmètre d'urbanisation (habitat, mobilité, commerce, environnement..) comprenant toutes les communes faisant partie de la Communauté de Communes) rappelant que le SCOT est une compétence obligatoire dans les Communauté de Communes.
 - **Modification des statuts PETR (Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural) Othe Armanche** : Suite à l'adhésion au Syndicat DEPART, il est nécessaire de retirer la compétence en matière d'élaboration du SCOT ne faisant plus partie du PETR.

Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes, accepte l'adhésion au syndicat DEPART et approuve la modification des statuts du PETR.

Séance levée à 22h30

A Marolles sous Lignières, le 28 septembre 2017
Le Maire,

Alain LIEUTIER